

Libre circulation des personnes Reconduction de l'accord avec l'UE et extension à la Bulgarie et à la Roumanie

L'Accord sur la libre circulation des personnes a été conclu avec l'UE dans le cadre des accords bilatéraux 1, pour une durée initiale de sept ans. La Suisse doit décider avant le 31 mai 2009 si elle souhaite poursuivre cette libre circulation des personnes telle que nous la pratiquons depuis 6 ans et si cette dernière doit être étendue aux deux nouveaux pays membres de l'UE que sont la Bulgarie et la Roumanie.

C'est suite au référendum lancé par les jeunes UDC, que nous aurons à nous prononcer sur ce sujet, qui comprend les deux éléments suivants :

- 1.- la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et ses 25 premiers Etats membres, et
- 2.- l'élargissement de cet accord aux deux nouveaux Etats membres que sont la Bulgarie et la Roumanie.

Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour l'avenir économique de la Suisse qui ne peut pas se passer de son partenaire économique principal. L'accord sur la libre circulation des personnes fait partie des sept accords négociés lors des bilatérales 1. Ils forment un tout indissociable et si l'un d'entre eux est résilié, la guillotine tombe et tous les accords des bilatérales 1 perdent leur validité 6 mois plus tard.

La clause « guillotine » fait intégralement partie du contrat signé avec l'UE. Pensez que l'UE pourrait ne pas actionner l'instrument de la guillotine en cas de refus de la libre circulation est irresponsable.

L'UE représente un marché de 491 millions de consommateurs et un franc sur trois de notre PIB est réalisé dans l'UE. C'est dire s'il est absolument vital pour notre pays de consolider et développer les accords bilatéraux avec les 27 pays membres de l'UE.

Ces six dernières années, soit depuis le 1^{er} juin 2002, nous avons pu expérimenter la libre circulation des personnes et nous n'avons pas constaté d'immigration massive. L'histoire du plombier polonais qui vient prendre la place du travailleur suisse est restée un mythe. La pression sur les salaires, davantage causée par la mondialisation et les délocalisations d'entreprises, ne s'est pas accentuée et nous n'avons pas observé de tourisme social. De plus, contrairement à ce que certains prétendaient, il y a six ans, nous n'avons pas croulé sous l'assaut des migrants. Grâce à la bonne conjoncture qui a prévalu jusqu'à l'éclatement de la crise financière, le chômage a régressé et le nombre de places de travail augmenté. Les partenaires sociaux ont reconduit les conventions collectives de travail et obtenu des hausses de salaires dans certains secteurs.

Pour éviter les abus et le non respect des conventions, les cantons ont mis sur pied des commissions tripartites chargées de surveiller le marché du travail. Dans plusieurs cantons celles-ci fonctionnent bien. Les résultats des enquêtes et les actions de ces commissions tripartites pourraient pourtant être largement améliorés, si leurs compétences étaient mieux utilisées.

A compter de l'entrée en vigueur de l'accord avec la Bulgarie et la Roumanie, la Suisse maintiendra pendant sept ans des restrictions d'accès au marché du travail pour les travailleurs en provenance de ces deux pays, fixera des contingents,

donnera la priorité aux travailleurs indigènes et contrôlera les salaires et les conditions de travail.

Ensuite, des contingents pourront encore être introduits pendant trois ans en cas d'afflux massif de ressortissants de ces deux Etats. Finalement, ce n'est pas avant 2019 que la libre circulation des personnes déploiera pleinement ses effets.

Il est utile de rappeler que seuls les travailleurs possédant un contrat de travail pourront bénéficier de la libre circulation. Les Roms, qui entrent illégalement sur notre territoire, devront retourner dans leur pays, car des accords de réadmission pour les personnes séjournant en Suisse sans autorisation ont été signés avec la Bulgarie et la Roumanie.

Il ne faut pas minimiser les risques d'un refus lors de la votation. En effet, les régions frontalières, comme l'arc jurassien et le Tessin ont vu le nombre de frontaliers énormément augmenter ces deux dernières années et cette situation n'est pas toujours bien acceptée par la population. Ce d'autant plus que le nombre de contrats de travail temporaires, établis par les entreprises de location de services se multiplient de façon exponentielle, fragilisant ainsi la main d'œuvre ce qui accentue encore le sentiment de peur et de précarité des travailleurs.

Vous l'aurez compris, le débat sera vif et le résultat pas garanti.

La Suisse a choisi la voie bilatérale pour développer ses relations avec l'UE, donnons lui des chances de les maintenir, voire de les renforcer. Bien que favorables à une adhésion avec l'UE, les Verts ne sont pas prêts à courir le risque de faire tomber les bilatérales 1 pour atteindre leur objectif.

En conclusion, les parlementaires Verts et les membres du bureau du 22 novembre ont soutenu à l'unanimité la reconduction de la libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie et ils vous demandent d'en faire autant.

Francine John-Calame, Conseillère nationale (Verts, NE)